

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



NEWSLETTER

Numéro 24

Juin 2023



LANCEMENT DU CAHIER DES CHARGES DU FOND CHÊNES ACTEE+

La publication du cahier des charges du Fonds CHÊNE, principal outil de financement d'ACTEE+ est désormais disponible sur notre site internet [CLIQUEZ ICI](#)

Un webinaire de présentation est organisé le **22 juin de 15h à 16h**, pour les inscriptions : [ICI](#)

Comme les deux précédentes éditions, ACTEE+ continue, via le Fonds CHÊNE, à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti à usage principal de tertiaire et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

Plusieurs saisons de candidature, sur la base de ce même cahier des charges, seront organisées jusqu'en **2025**.

La date de limite de candidature à **la Saison 1 est le 25 juillet 2023 à 15h**.

Les instructions des dossiers se feront pendant l'été et le jury statuera sur les candidatures à la fin du mois de septembre.

Zoom sur les formations économes de flux

Le programme ACTEE propose aux économes de flux, des formations accessibles gratuitement. Plusieurs sujets sont abordés durant ces formations. Voici la formation proposée pour les mois juin, juillet et septembre :

- Les principes de la domotique : Mercredi 21 juin 2023
- Réaliser un inventaire énergétique du patrimoine et des usages et effectuer un rapport ses dépenses énergétiques : Mercredi 6 juillet 2023
- Réaliser un bilan énergétique de 3 dernières années de années : Jeudi 5 juillet 2023
- Maintenance des équipements : Mercredi 19 septembre 2023
- Formation conduite du changement : 30 novembre et 1 décembre 2023

Prolongation des candidatures LUM'ACTEE

Devant l'engouement des dernières candidatures, la FNCCR a décidé de prolonger le délai de dépôt des candidatures au sous-programme **jusqu'au 30 septembre** (initialement prévu le 31 mai).

En effet, après **8 instructions, 69 collectivités** sont à ce jour lauréates du sous-programme Lum'ACTE. La majeure partie des candidatures concerne la réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques et la réalisation de programmes de rénovation (82% des aides allouées). **Plus de 4110 collectivités et 2 million de points lumineux sont impactés par ces 69 candidatures.**

Vous pouvez par conséquent candidatez directement sur le site internet ou bien envoyez votre candidature à Clément Krebs : c.krebs@fnccr.asso.fr ou Vincent ESPINASSE : v.espinasse@fnccr.asso.fr

Pour plus d'informations sur le programme : [CLIQUEZ ICI](#)

WEBINAIRE Décret Tertiaire 16 juin 2023

Un webinaire autour du Décret tertiaire, aura lieu **le 16 juin 2023 de 10h à 11h30.**

Lors de cette intervention, nous vous présenterons le décret tertiaire et les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

Tout d'abord, nous reviendrons sur l'accompagnement proposé par ACTEE dans le cadre de ce décret et de manière plus générale. Ensuite, Emerson CABANE de l'ADEME vous présentera le calendrier global, les prochaines échéances OPERAT, ainsi que le dossier technique de

modulation. Enfin, les aspects opérationnels seront abordés à travers la présentation de Olivier PERIER du Syndicat national de l'exploitation climatique et de la maintenance (SNEC) et d'un retour d'expérience de l'économe de flux Maud PETEL et de Florian LEMAIRE, responsable des services techniques de la ville de DUCLAIR.

Pour participez au webinaire : [CLIQUEZ ICI](#)

Participation à la conférence « Décret Éco Énergie Tertiaire : maintenance et travaux » Grand Circuit le 13 juin 2023

Une intervention Antonin Bell, chargé de mission pour le programme ACTEE aura **lieu le 13 juin 2023** prochain lors de la conférence grand circuit :

Les objectifs principaux de cet événement est de :

- S'informer sur les méthodes d'organisation des travaux via des retours d'expérience dans les bâtiments tertiaires.
- Identifier les travaux permettant les meilleurs retours sur investissement connaître les solutions techniques.
- Comprendre les enjeux de maintenance.
- Réussir ses objectifs de performance et de sobriété énergétique afin de répondre aux réglementations (Décret Tertiaire).
- Échanger en direct avec les experts sur votre projet.
- Le public concerné sont les collectivités locales, gestionnaires de bureaux, entreprises, maitres d'ouvrage publics et privés, bureaux d'études, architectes....

Pour participer à cette conférence du Grand Circuit :

- En présentiel → à l'adresse Les 2 Pianos, 136 Rue de Lourmel, 75015 Paris
- Ou en visio-conférence → Les informations de connexion sont communiquées à la suite de l'inscription

INSCRIPTION : [ICI](#)

DECRÉTS "BACS"

Les « **BACS** » : « building automation and control system », permettent de piloter les installations techniques du bâtiment et peuvent contribuer à un gain rapide d'énergie à un coût raisonnable.

Ces derniers, donnent en effet la possibilité de réduire les consommations d'énergie tout en assurant le confort et la santé des occupants du bâtiment. Pour ce faire, il est nécessaire de

mettre en place des scénarios d'usage du bâtiment qui soient décent. Un suivi énergétique et des fonctions de régulation, d'automatisme et d'optimisation sont également indispensables.

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050.

Le plan de sobriété énergétique, annoncé le 6 octobre 2022 par le gouvernement, a pour objectif une réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024. Les BACS ont été identifiés dans le cadre de ce plan pour faciliter l'atteinte des objectifs fixés.

Les articles R. 175-1 à R. 175-5-1 du code de la construction et de l'habitation, créés par le décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur puis modifiés par le décret n° 2023-259 du 7 avril 2023 relatif aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires, introduisent des obligations d'installation de ces systèmes.

Retrouvez l'article complet [ICI](#)

ACTEE + : Rappel des dispositifs d'aides en cours

- **ACTEE CUBE.Ecoles** : des économies d'énergie pour 200 écoles primaires

Pour vous inscrire aux webinaires CUBE.Ecoles : WEBINAIRES D'INFORMATION

Pour prendre contact, s'informer ou s'inscrire challenge : <https://www.cube-ecoles.org/>

- **LUM'ACTE** : pour les projets de rénovation de l'éclairage extérieur

Dépôt des dossiers: au fil de l'eau jusqu'au 30/09/2023

Pour consulter le cahier des charges LUM'ACTEE et visionner le replay du webinaire :

<https://www.programme-cee-actee.fr/aap/sous-programme-lumacte/>

- **EFF'ACTE** : pour accompagner l'effacement des consommations électriques

Renouvellement du programme à partir du 09/06/2023.

Pour consulter le cahier des charges et les ressources associées : <https://www.programme-cee-actee.fr/retrait-de-dossier/effacte/>

- Mettre en place un groupe de travail spécifique pour aboutir à recommandations partagées ;
- Elaborer un rapport d'analyse et s'appuyant sur des exemples concrets et retours d'expériences ;
- Elaborer une boîte à outils ;
- Mettre en place des recommandations en matière de pérennisation.

- **OUTILS PERF'ACTEE**

Retrouvez ici le guide interactif des solutions de pilotage énergétique et numérique des

bâtiments. Découvrez les solutions d'économie d'énergie les plus adaptées à votre situation [ICI](#)

Agenda ACTEE:

Retrouvez l'ensemble des événements passés et à venir sur notre site internet : [CLIQUEZ ICI](#)

11&12 mai Salon national des **ingénieurs territoriaux**

Du 22 au 24 Mai Salon des assises de l'Energie

Nouvelle FAQ Disponible : Retrouvez la nouvelle FAQ ACTEE 2 maintenant disponible sur notre site internet : [CLIQUEZ ICI](#)

RETROUVEZ NOS VIDÉOS YOUTUBE : [CLIQUEZ ICI](#)

Offres d'emplois:

Afin de mettre en œuvre des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires, ACTEE et ses lauréats recrutent !

Retrouvez les offres d'emploi du programme ACTEE :

[CLIQUEZ ICI](#)

Retrouvez les offres d'emploi des lauréats ACTEE :

[CLIQUEZ ICI](#)

RETROUVEZ NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



CONTACT UTILE : actee@fnccr.asso.fr - www.programme-cee-actee.fr

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



 territoire
d'énergie



FNCCR 2023 - Tous droits réservés
20 boulevard de Latour-Maubourg 75007 PARIS

En application de la Règlementation « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité relativement à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation

auprès de la CNIL.

Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles, les rectifier ou ne plus recevoir d'informations de la part de la FNCCR, il vous suffit de nous contacter rgpd@fnccr.asso.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)